

Une mutuelle au service des habitants

Publié le 25/04/2015 à 04h50 par Fabienne Gorostegui



Les élus et le responsable d'Actiom ont signé jeudi 23 avril une convention de partenariat. © Photo f. G.

Dès le 1er janvier 2016, toutes les entreprises devront proposer une mutuelle à leurs employés. Pourtant, la précarité demeure encore le lot d'une part importante des populations : retraités, demandeurs d'emploi, jeunes se voient parfois confrontés à des obstacles financiers pour bénéficier d'une mutuelle.

Aussi, engagée dans ce combat d'un accès pour tous à la santé, la commune de Mouguerre a décidé d'instaurer une mutuelle santé communale, afin de répondre aux attentes d'un nombre grandissant de ses concitoyens.

Après diverses études prospectives, et ce, à l'instar de Bayonne ou Anglet, le dispositif « Ma Commune Ma santé », porté par Actiom, a été choisi. Association loi 1901 à but non lucratif, celle-ci propose des « actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat », comme l'indique son sigle.

Informer et comparer

Fabienne Hirigoyen, adjointe aux affaires sociales, entend « proposer un service pour tous, sans limite d'âge, ni condition d'entrée ».

Le partenariat avec Actiom revêt d'ailleurs des finalités multiples. « Il s'agit d'abord d'informer les Mouguertars et de leur permettre d'établir des comparatifs avec leur propre mutuelle, mais aussi de favoriser l'accès à une mutuelle de qualité, à des prix attractifs », précise le maire.

Cette mutuelle santé est instituée sans participation financière de la commune et ne concerne que les Mouguartars.

Alexandre Léon, porteur du dispositif « Ma commune ma santé » sur Mouguerre, entend également accompagner les citoyens dans la compréhension des mutuelles : « [celles-ci] sont souvent présentées de façon très complexe, sinon obscure, si bien que nombre d'usagers en ignorent les subtilités et les services, telle l'aide à la complémentaire santé, aide financière de l'État pour acquérir une mutuelle ».

À compter du 4 mai, Alexandre Léon tiendra des permanences en mairie les premier et troisième lundis de chaque mois. Les rendez-vous seront pris auprès de l'accueil de la mairie de Mouguerre.

Fabienne Gorostegui

Pour en connaître davantage sur le dispositif, www.macommunemasante.org